

APPEL DE PROPOSITIONS

MODALITÉS ET PROCÉDURES

1. MISE EN CONTEXTE

La Ville d'Amos travaille activement à développer ses secteurs industriels afin d'accueillir de nouvelles entreprises et de permettre à celles qui y sont déjà établies d'assurer leur développement. Ainsi, la Ville a consenti de nombreux efforts pour développer des terrains industriels afin de pourvoir à la demande actuelle et future, et procède aujourd'hui à la vente de six terrains sous la forme d'un appel de propositions. L'objectif? Connaître la nature des différents projets qui lui seront soumis et ainsi donner la priorité aux projets les plus structurants pour l'économie du territoire.

2. DESCRIPTION DES TERRAINS

- Les terrains sont situés à l'entrée ouest du Parc industriel J.-E.-Therrien et accessibles par la rue des Papetiers;
- Au nombre total de 6;
- Superficie variant entre 4 281 m² et 7 820 m² (voir la carte et prix à l'annexe 1).

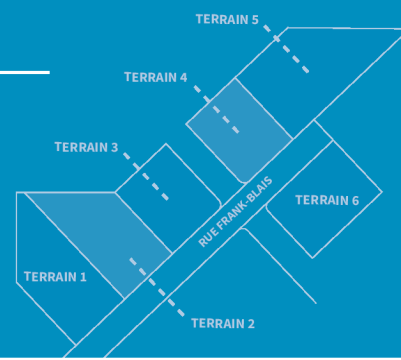
2.1 Obligations de l'acheteur

L'acheteur devra :

- céder ou respecter l'existence de toutes servitudes de passage pour les services d'utilité publique à la demande de ces derniers, sans frais, pour assurer la desserte par lesdits services d'utilité publique;
- construire un bâtiment commercial ou industriel conformément à la réglementation municipale et aux normes et prescriptions réglementaires en cette matière, et ce, dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la signature de l'acte de vente;
- gérer les eaux pluviales conformément à la réglementation municipale en vigueur;
- utiliser le terrain aux seules fins prévues et prescrites dans la réglementation en vigueur dans ce secteur;
- procéder à l'aménagement extérieur du terrain selon les délais prescrits (24 mois), notamment en s'inspirant des recommandations du Guide d'aménagement du Parc industriel J.-E.-Therrien;

PARC INDUSTRIEL J.-E.-THERRIEN

VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS



- installer les équipements nécessaires de façon à respecter intégralement les normes prescrites par les lois et règlements du gouvernement du Québec ou par règlements municipaux concernant les niveaux du bruit, les vibrations, le soulèvement de poussière, les odeurs, les nuisances, etc.;
- défrayer les coûts de réparation des services publics, parapublics ou privés existants, sur ou à proximité du terrain, qui seraient détériorés, endommagés ou autrement brisés lors des travaux exécutés par l'ACQUÉREUR ou en son nom.

3. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE SÉLECTION ET ÉCHÉANCIER DU PROJET

3.1 Comité de sélection

Un comité de sélection, constitué de représentants nommés par la Ville, sera mandaté pour procéder à la sélection sur la base de la recevabilité et de la qualité du dossier de l'offre d'achat, et cela, selon les pointages et critères mentionnés au point 3.3.

3.2 Recevabilité des offres d'achat

La recevabilité des offres d'achat sera évaluée sur :

- un dossier de l'offre d'achat complet, en fonction des instructions du présent document;
- un promoteur peut déposer plus d'une offre si les projets sont distincts et qu'ils répondent aux critères de sélection.

3.3 Critères de sélection des offres d'achat

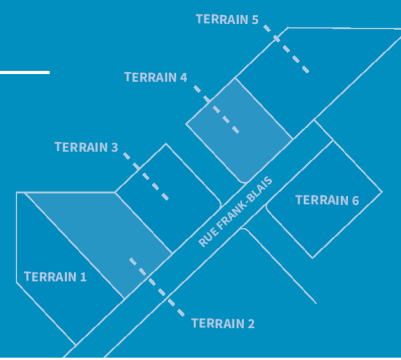
La sélection des offres d'achat se fera sur la base des critères suivants :

- la nature des activités de l'entreprise occupante (40 points);
- le nombre d'employés œuvrant sur place (30 points);
- les dimensions et la description de la construction projetée et des aménagements projetés (30 points).

La grille des critères de sélection pour l'attribution des terrains se trouve à l'annexe 2.

PARC INDUSTRIEL J.-E.-THERRIEN

VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS



4. CONTENU DU DOSSIER POUR LES OFFRES D'ACHAT

Le dossier de l'offre d'achat doit contenir les éléments ci-après énumérés et suivre cet ordre :

- 1) Les coordonnées de l'acquéreur potentiel (nom, représentant autorisé, adresse, téléphone, courriel);
- 2) Une description de chacun des éléments suivants :
 - a) Présentation de l'entreprise;
 - b) Description du projet (activités prévues sur le site);
 - c) Nombre d'employés qui travailleront sur le site et la nature de leurs fonctions;
 - d) Description du projet de construction :
 - Dimensions (longueur, largeur et hauteur);
 - Superficies liées aux activités professionnelles;
 - Superficie réservée aux espaces administratifs;
 - Valeur estimée du projet;
 - Calendrier de réalisation du projet.
- 3) Croquis d'implantation;
- 4) Plans préliminaires de la construction (si disponible).

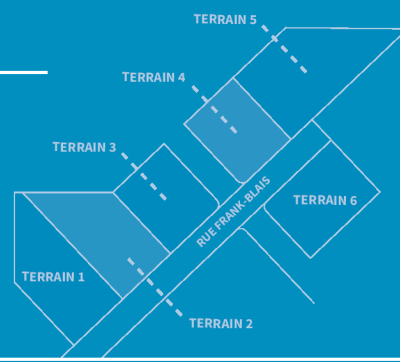
Les candidatures doivent être déposées soit :

- par courriel à commissaire.industriel@amos.quebec;
- ou en personne à la réception de l'hôtel de ville située au 182, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec, J9T 2G1, ayant comme objet « Offre d'achat – Terrains industriels ».

Tous les documents qui seront déposés à la Ville d'Amos resteront confidentiels.

PARC INDUSTRIEL J.-E.-THERRIEN

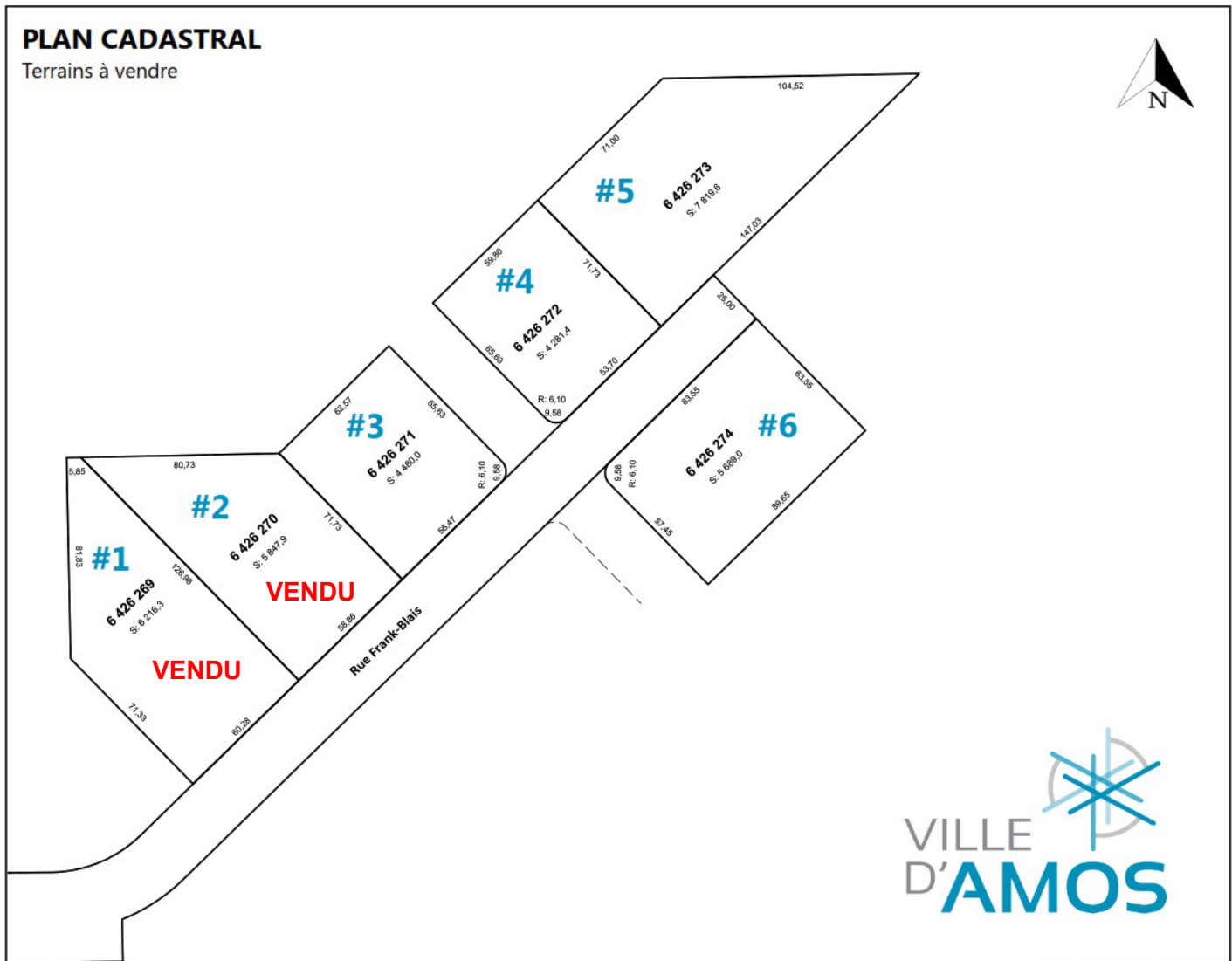
VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS



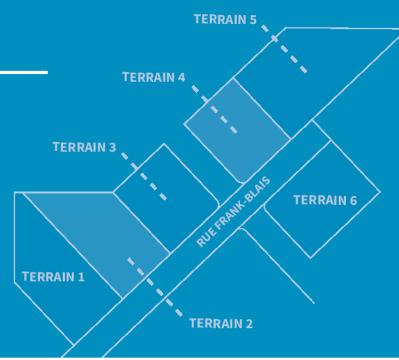
ANNEXE 1

Emplacements et prix des terrains disponibles

Les terrains sont offerts au prix de 1,09 \$/pi² ou 11,7326 \$/m²



Plan cadastral daté du 19-08-2021



ANNEXE 2

CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRE DE SÉLECTION N° 1 : Activités prévues sur le site (maximum 40 points)

La nature des activités de l'entreprise occupante sera considérée en fonction de sa valeur ajoutée (nouveau commerce, impact économique, innovation, retombées, équipements spécialisés, synergies avec d'autres entreprises, économie circulaire, etc.)

CRITÈRE DE SÉLECTION N° 2 : Le nombre d'emplois durables et de qualité créés et/ou qui seront affectés sur place (maximum 30 points)

L'entreprise occupante devra indiquer le nombre de personnes qu'elle prévoit employer sur place et la nature d'emploi de chacun : production, transformation, services techniques, professionnels, supervision, administration, etc.

CRITÈRE DE SÉLECTION N° 3 : Le projet de construction (maximum 30 points)

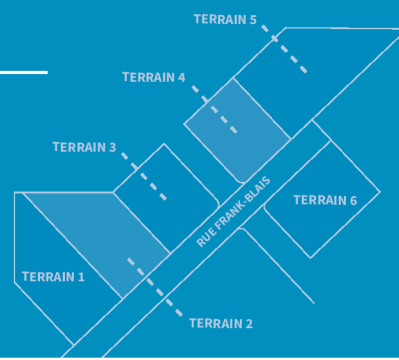
Le bâtiment projeté doit être suffisamment défini et sa description doit comprendre les informations suivantes :

- Superficie de terrain minimal requis pour les opérations;
- Longueur, largeur et hauteur totales de la construction prévue;
- Superficie réservée pour les espaces de bureaux;
- Autres descriptions (ex. nombre d'étages, etc.);
- Matériaux de finition extérieure;
- Calendrier de réalisation du projet de construction;
- Valeur projetée de la construction;
- Respect du Guide d'aménagement.

N.B. La Ville d'Amos n'est tenue d'accepter aucune proposition soumise. Elle peut également refuser toute proposition ou offre à son entière discrétion.

PARC INDUSTRIEL J.-E.-THERRIEN

VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS



GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES CONFORMES

NOM DE L'ENTREPRISE		
Critères de sélection	Nombre maximal de points attribués	Pointage
1) Activités prévues sur le site	40	
2) Nb d'employés travaillant sur place Activités : - Production/transformation - Services - Administration/gestion	30	
3) Description du bâtiment projeté: - Longueur, largeur et hauteur; - Calendrier de réalisation du projet de construction; - Valeur estimée de la construction.	30	
Pointage total	100	/100

Les signataires sont les membres du comité de sélection.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Nom en caractères d'imprimerie